

LA HAUTE-MEUSE...

transparente

Bulletin trimestriel d'information • n°80 • Juin 2015



Sommaire

Bilan

p. 2 : Journées Wallonnes de l'Eau
2015: Forte participation
scolaire

Actualité

p. 3 : Balsamine de l'Himalaya : exemple
d'une gestion transfrontalière dans
le bassin de l'Eau Noire

p. 3 : Inondations, qualité des eaux,
gestion des rivières : lancement
d'une enquête publique

Synthèse

p. 5 : Les produits d'entretien
écologiques

p. 7 : Le mousser : un économiseur
d'eau facile

Cette année, les Journées Wallonnes de l'Eau ont connu un grand succès de participation au niveau scolaire : 2675 élèves y ont pris part en « Haute-Meuse ». Ce bilan est extrêmement positif. Il l'est tout autant pour les ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques qui rencontrent un intérêt certain chaque fois qu'ils sont organisés. Un article de synthèse est proposé en fin de fascicule à ce sujet. Enfin, notez aussi l'enquête publique lancée depuis début juin par la Wallonie sur les plans de gestion des risques d'inondation et sur les plans de

gestion des Districts hydrographiques. Les renseignements pratiques pour y participer figurent en pages intérieures. Je vous souhaite une excellente lecture de ce bulletin d'information.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président du CRHM



BiLan

JOURNÉES WALLONNES DE L'EAU 2015: FORTE PARTICIPATION SCOLAIRE

Du samedi 14 mars au dimanche 29 mars 2015, une série d'activités gratuites variées sur la thématique de l'eau ont été proposées aux écoles et au grand public (cf programme proposé dans nos deux derniers bulletins).

Balades et animations nature le long de nombreux cours d'eau et zones humides dans les régions de Beauraing, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Florennes, Gedinne, Gesves,

Hamois, Hastière, Mettet, Namur, Onhaye, Profondeville et Yvoir, découverte du monde souterrain à Petigny, Mont et Lustin, ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques à Beauraing et Mettet, compétitions et initiations sportives à Namur, visite de l'écluse de La Plante, spectacles pour enfants à La Bruyère et Momignies, visite de stations d'épuration à Godinne, Mariembourg, Namur et Wépion... sont des exemples d'animations proposées par nos partenaires publics et associatifs et reprises dans le programme des « Journées wallonnes de l'Eau » sur le territoire de la Haute-Meuse.

Au total, ce ne sont pas moins de 758 personnes qui ont participé à l'une des 23 activités grand public et 2675 élèves aux animations proposées aux écoles des communes partenaires du CRHM. Ne boudons pas notre plaisir et félicitons tous les organisateurs locaux pour leur engouement. Remercions aussi le public pour sa présence lors de cet évènement.



BALSAMINE DE L'HIMALAYA : EXEMPLE D'UNE GESTION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE BASSIN DE L'EAU NOIRE

L'Eau Noire et la majorité de ses affluents se trouvent en Belgique, principalement sur la commune de Couvin, mais quelques têtes de bassin sont situées en France. Dans ce cadre, la balsamine de l'Himalaya a été observée l'été dernier en certains endroits des ruisseaux de Saint-Anne et de la Chaudière sur la commune de Taillette. Plusieurs jardins de privés situés proches du cours d'eau sont concernés. Suite à ce constat présenté par la Cellule de coordination du CRHM, la Mairie s'est engagée à rencontrer les riverains où la plante est localisée pour leur donner des explications et leur demander d'enlever la plante de leur jardin. Cette démarche sera complétée par une ou deux journées d'arrachage le long des deux ruisseaux à la mi-juillet et un article d'information dans le bulletin municipal.

En 2013, c'est une autre commune française qui avait été rencontrée dans ce même bassin versant de l'Eau Noire, celle de Gué d'Hossus. Un jardin privé était également à l'origine de la présence de la balsamine de l'Himalaya le

long de deux ruisseaux (la Pisselotte et le ruisseau de la Tauminerie). Le riverain avait été informé de la situation et l'avait rapidement enlevée de son jardin. Plusieurs journées de gestion avaient ensuite été nécessaires en juillet 2013 pour l'enlever des berges de ces deux ruisseaux. A confirmer cet été, mais l'état réduit des populations en 2014 laisse à penser que la plante devrait pratiquement être éradiquée après deux années d'arrachage minutieux.

A chaque fois, la collaboration avec les autorités françaises s'est avérée efficace. Elle était en tous les cas nécessaire pour pérenniser les actions de gestion de la balsamine de l'Himalaya entreprises en aval sur la commune de Couvin (Ry de Pernelle et Eau Noire) par le Cantonnement forestier local, le Contrat de rivière Haute-Meuse, la Ville de Couvin et plusieurs associations. Soulignons que ces rencontres avec les deux Mairies ont été facilitées par un membre de la Fédération halieutique de l'Entre Sambre-et-Meuse, particulièrement actif côté français.



Des jardins de particuliers proches du cours d'eau étaient à l'origine de la présence de la balsamine de l'Himalaya le long des berges

Appel à bénévoles pour l'arrachage des balsamines de l'Himalaya dans le bassin de l'Eau Noire :

- **06 juillet 2015** : ry d'Aisne (rdv à l'église de Presgaux à 9h00)
- **10 juillet 2015** : Eau Noire (rdv sur le parking des Grottes de Neptune à Petigny à 9h00)
- **29 juillet 2015** : ry de Pernelle (rdv au bureau du cantonnement de Couvin, rue de la gare 37 à 8h45)

Pour plus de renseignements, contactez la Cellule de coordination du CRHM (Frédéric Mouchet - 081 77 67 32) ou le Cantonnement forestier de Couvin (Olivier Caudron - 060 31 02 82)

INONDATIONS, QUALITÉ DES EAUX, GESTION DES RIVIÈRES : LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Participez à l'enquête sur les Plans de gestion des Risques d'inondation (PGRI) et les plans de Gestion des Districts hydrographiques (PGDH) wallons, votre avis compte !

Depuis plus de 10 ans, la Wallonie met en place des dispositions en matière de gestion des inondations. Aujourd'hui, elle synthétise ses actions dans un projet de plans. Les inondations par débordement des cours d'eau, mais aussi par ruissellement (problématique des coulées boueuses) sont concernées.

Suite aux mesures déjà adoptées en 2013 par la Wallonie, la qualité des eaux de nos rivières est en amélioration dans certaines zones, mais pas partout ! Seul 41 % des

masses d'eau ont un bon état écologique. Des mesures importantes sont encore à faire par les industriels, les exploitants agricoles, les gestionnaires publics et aussi par les citoyens pour réduire la pollution des cours d'eau et des nappes souterraines.

Du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016, les projets de plans de gestion que la Wallonie devra rendre à l'Europe sont soumis à enquête publique. Pour en savoir plus, consultez les documents relatifs à cette enquête et remettez vos questions, remarques et commentaires sur ces différents sujets soit à votre administration communale, soit à l'administration régionale.

- ▶ Vos observations écrites et verbales peuvent être recueillies dans votre administration communale selon les modalités propres à chacune d'entre elles. Contactez-la directement.
- ▶ Les observations écrites peuvent être envoyées au Service public de Wallonie :
 - Soit via le site web : <http://environnement.wallonie.be/enquete-eau>
 - Soit pour le PGRI :
 - par courriel à pgri.inondations@spw.wallonie.be
 - par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Avenue Prince de Liège, 7 – 5100 Jambes
 - Soit pour le PGDH :
 - par courriel à eau@spw.wallonie.be
 - par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de surface, Avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES
- ▶ Les documents sont également consultables, sur demande, auprès du Contrat de rivière Haute-Meuse : 081/77.67.32 – contact@crhm.be – www.crhm.be

La gestion de l'eau, ça vous concerne !

Enquête publique

Dans le cadre des deux Directives européennes, la Directive-cadre eau et la Directive sur la gestion des risques d'inondation, une enquête publique conjointe sera réalisée du 1^{er} juin 2015 au 8 janvier 2016.

Vous êtes invités à donner en parallèle votre avis sur les 2 types de plans qui en découlent :

- les Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** exposant les mesures wallonnes définies afin de réduire les effets négatifs des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique, en ce compris la carte de l'aléa d'inondation, les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation.
- les deuxièmes Plans de Gestion par District Hydrographique (PGDH2)** fixant pour chaque rivière ou nappe d'eau souterraine l'objectif environnemental à atteindre pour 2021 ainsi que le programme de mesures à mettre en œuvre.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière et sur le site internet : environnement.wallonie.be/enquete-eau

Vos observations écrites peuvent être transmises via l'un des canaux suivants :

- Le site internet :** environnement.wallonie.be/enquete-eau
- Ou :**

Pour les Plans de Gestion des Risques d'Inondation

Via courriel : pgri.inondations@spw.wallonie.be
 Via courrier postal :
 Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables,
 avenue Prince de Liège, 7 – 5100 JAMBES.

Pour les Plans de Gestion par District Hydrographique

Via courriel : eau@spw.wallonie.be
 Via courrier postal :
 Secrétariat de la Direction des Eaux de surface,
 avenue Prince de Liège, 15 – 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous, à déterminer avec la personne de contact de votre commune.

IMPORTANT : une séance de clôture sera organisée dans votre commune !



Wallonie

LES PRODUITS D'ENTRETIEN ÉCOLOGIQUES

Un geste citoyen pour nos cours d'eau

Les rejets d'eaux usées sont une des atteintes les plus négatives pour nos rivières. L'impact de ceux-ci peut être dans certains cas très dommageable pour la faune aquatique, le bétail, le gibier et la flore de notre environnement sans oublier les répercussions sur l'homme.

Si le citoyen ne peut agir directement sur la mise en place de stations d'épuration et de réseaux d'égouttage, il peut en tout cas limiter la présence de composants nocifs pour le cours d'eau dans les rejets de son habitation.



Les rejets d'eaux usées dans nos cours d'eau en provenance des habitations sont une réalité de terrain en de nombreux endroits. Lorsqu'elles sont construites et que vous y êtes raccordés, les stations d'épuration ne sont pas non plus 100 % efficaces pour chaque polluant. Utiliser des produits d'entretien écologiques peut donc contribuer à améliorer la qualité de nos rivières

Une des solutions afin de réduire la toxicité des rejets d'eaux usées est d'intégrer les produits écologiques dans la liste de produits d'entretien de la maison. Evidemment, cela peut paraître difficile à premier abord car depuis plusieurs décennies, nous sommes conditionnés par les publicités qui nous entourent. Aujourd'hui, nous parlons d'un produit en évoquant sa marque plutôt que sa composition... et il est fort probable que la plupart d'entre nous ne connaissent pas les composants du dernier produit de nettoyage pour le sol tendance, à la couleur rose et à l'odeur de fleurs du Pacifique...

Fabriquer ses propres produits ménagers et d'entretien

Le principe de l'utilisation d'un produit écologique n'est pas de révolutionner ses méthodes de nettoyage mais de réaliser sa propre expérience, de tester différentes recettes, et d'adopter quelques-unes d'entre elles dans la vie quotidienne, et qui auront un impact négatif moindre sur nos cours d'eau que les produits traditionnels.

Grâce à la grande expérience et aux renseignements précieux fournis par la section namuroise des « Amis de la

Terre », ainsi que de nombreux tests réalisés en interne, la Cellule de coordination du CRHM est en mesure de réaliser des stands d'information et des ateliers de réalisation de produits d'entretien écologiques à la demande. C'est une bonne occasion pour tout un chacun de venir découvrir ces produits, qui au final faisaient partie de la panoplie de la ménagère des années 50 (bicarbonate de soude, savon noir, vinaigre, terre de Sommières, savon de Marseille, citron, cristaux de soude,...).



Atelier de fabrication de produits d'entretien écologiques à Beauraing lors des Journées Wallonnes de l'Eau 2015

Régulièrement, nous diffuserons une ou plusieurs recettes de préparation afin que vous puissiez les tester chez vous.

Où se procurer la plupart des produits de base énoncés ci-dessus ? Et bien, encore une fois la publicité fait bien son travail car la majorité des produits se trouvent dans les grandes surfaces classiques. Mais ne les cherchez pas au niveau des yeux, mais bien dans la rangée la plus basse du rayon, dans des emballages plutôt discrets. Ces produits sont aussi présents dans les drogueries.



Ingrédients de base nécessaires à la fabrication de produits ménagers et d'entretien écologiques

Des recettes faciles à fabriquer soi-même

Pour commencer votre expérience, nous vous proposons dans ce bulletin deux recettes de produits écologiques : le produit multi-usages et le produit vaisselle.

NETTOYANT MULTI-USAGES

Pour 50cl :

- ½ cuil.soupe de bicarbonate de soude
- 45cl d'eau
- 1 cuillère café de vinaigre blanc
- 1 cuillère café de savon écologique (facultatif)
- 5 gouttes d'huile essentielle (citron, lavande,...)



► Recommandations :

Ce produit est envisagé pour l'entretien des surfaces (plan de travail, tables, meubles...). L'idéal est de réutiliser un flacon spray vide pour contenir et utiliser votre préparation. Combiné au savon noir, il peut aussi être utilisé comme produits d'entretien des sols.

PRODUIT VAISSELLE

Pour 50cl :

- 4/5 d'eau
- 1 cuillère à café bicarbonate de soude*
- 1/5 savon liquide écologique (Ecover, Froggy,...)
- 12 gouttes d'huile essentielle (citron, lavande,...)



► Recommandations :

Mélangez le bicarbonate de soude à l'eau chaude pour une meilleure dilution.

Ne vous attendez pas à un effet moussant visuellement attractif mais le potentiel actif est présent.

Vous pouvez rajouter un peu plus de savon liquide si vous souhaitez un effet plus convaincant.

Mélangez le bidon avant chaque utilisation.

Idéal pour une petite vaisselle mais son effet est limité pour des grosses vaisselles avec casseroles et poêles grasses.

Attention aux lingettes humides pour enfants !

De récentes études scientifiques mettent en garde les parents qui utilisent de manière abusive les lingettes pour nettoyer fesses et visage de leurs enfants. Certaines d'entre elles contiennent un biocide (remplaçant le paraben) qui peut parfois provoquer de vilaines dermatites et des fesses irritées.

Dans presque toutes les lingettes, on retrouve des doses nocives absorbées par les fesses, qui sont 300x plus perméable que le reste de la peau. Certaines de ces substances pourront, à force d'accumulation, influencer sur leur fertilité lorsqu'ils seront adultes.

De plus, au niveau écologique, certains citoyens jettent encore leurs lingettes dans les toilettes. Elles accompagnent alors les eaux usées jusque dans les cours d'eau où elles s'accumulent. Il faut savoir que ces bouts de tissus ne sont pas dégradables et que lorsque les eaux les amènent jusqu'aux stations d'épuration, elles encrassent rapidement les conduits de celles-ci et des mesures de surveillance doivent être prises pour ôter régulièrement les lingettes qui font bouchon.

Le principe n'est pas d'éradiquer leur utilisation car elles peuvent être pratiques en déplacement, mais d'alterner avec une toilette à l'aide d'un coton ou d'un gant humidifié chez soi ou d'utiliser notre recette de lingette nettoyante pour bébé. Et quoiqu'il arrive, jetez vos lingettes dans la poubelle traditionnelle et non dans les toilettes!



Les lingettes humides constituent une véritable problématique pour le bon fonctionnement des stations d'épuration.

LINGETTES HUMIDES

Voici comment procéder pour disposer d'un produit alternatif aux lingettes vendues dans le commerce :

- Prenez un rouleau de papier toilette dont vous enlevez le cylindre en carton
- Pressez le rouleau pour le rendre le plus ovale possible

- Imbibez les feuillets au goutte à goutte avec de l'huile d'amande douce jusqu'à saturation
- Placez le rouleau dans un sachet plastique à fermeture zip
- Ouvrez le sachet lorsque vous avez besoin d'un ou de plusieurs feuillets en prélevant ceux-ci par le centre du rouleau.

S'échanger les bons procédés



La Cellule de coordination du CRHM est à disposition de ses partenaires pour animer des ateliers de fabrication de produits d'entretien écologiques, comme ici en novembre 2014 lors de la Journée de l'Environnement d'Eghezée (photo de droite) et lors la journée de l'Arbre à La Bruyère (photo de gauche)

Si vous avez déjà réalisé votre propre expérience dans le domaine, n'hésitez pas à nous communiquer votre retour d'utilisation pour perfectionner nos compétences en la matière. Si vous n'avez par contre que peu d'expérience mais que vous souhaitez mettre en place des ateliers

de fabrication de produits d'entretien écologiques, vous pouvez aussi nous contacter pour une formation gratuite (pour autant que votre champ d'action soit situé sur une des 23 communes partenaires du Contrat de rivière Haute-Meuse)

► Pour plus d'informations : Cellule de coordination du Contrat de rivière Haute-Meuse
(jean-francois.huaux@crhm.be - 081/77.50.45)

LE MOUSSEUR : UN ÉCONOMISEUR D'EAU FACILE

Pour réduire notre utilisation d'eau dans notre logement, on peut installer des mousseurs aérateurs au niveau des robinets et des douches. Le débit d'eau à la sortie du robinet peut être réduit jusqu'à 50% (en moyenne 6l par minute contre 10 à 12l auparavant) avec ce type de système. En effet, sans cela, le débit est généralement trop important par rapport à notre besoin réel ce qui induit une surconsommation et donc un surcoût pour notre facture.

Pratiquement, la pression d'eau est conservée grâce à l'introduction de minuscules bulles d'air dans le jet. Il n'y a donc pas de perte de confort à l'usage. Si leur installation est pertinente pour les éviers de salle de bain ou pour les douches, elle l'est un peu moins au niveau des robinets qui vous servent habituellement pour remplir vos seaux de nettoyage ou autres récipients.

Aussi appelés aérateur d'eau, mousseur d'eau ou encore réducteur aérateur, leur fonctionnement est pratique et leur installation très simple. 4 mousseurs équivalent à une

économie de 28m³ d'eau / personne / an (+ - 100€). Avec un coût unitaire variant entre 5 et 20 euros, ils seront très rapidement amortis.

Source : <http://www.economie-d-eau.com>



Il est très facile de placer soi-même un mousseur au niveau d'un robinet (ou d'une douche). A noter que beaucoup de robinets disposent d'un mousseur ou aérateur de série qui permet de stopper les résidus mais qui ne modifient pas forcément le débit.

Editeur responsable et Coordinateur : Frédéric Mouchet
Coordination adjointe : Stéphane Abras
Secrétariat et gestion administrative : Bénédicte Stouffs
Support technique et inventaire de terrain : Jean-François Huaux
Sylvain Richard

CONTRAT DE RIVIÈRE
HAUTE-MEUSE, asbl
Cellule de coordination
Rue Lelièvre 6 – 5000 Namur
Tel : 081 77 67 32 – Fax : 081 77 69 05
E-mail : contact@crhm.be



Imprimé sur papier recyclé
COPYHOUSE
création - copier - digital printing - large format
tirage 3.800 exemplaires

Quand vous aurez fini de me lire et de me relire, confiez-moi à une amie, un ami, des voisins ...

Envie de recevoir ce bulletin en version électronique?
Rendez-vous sur www.crhm.be

Pour la version papier du bulletin :

- ☐ Nouvel abonnement (gratuit)
☐ Changement d'adresse
☐ Ne souhaite plus recevoir la version papier du bulletin d'information

Nom :

Prénom :

Institution / Entreprise :

Adresse complète :

Tél :

Fax :

E-mail :

Site internet :

A renvoyer à la Cellule de coordination du CRHM par fax (au 081 77 69 05)
par courrier (Rue Lelièvre 6 - 5000 Namur)
ou par e-mail : contact@crhm.be

Le Comité de rivière (Assemblée générale) du Contrat de rivière Haute-Meuse (CRHM) est composé de nombreux partenaires. Il est constitué en asbl dont voici la composition :

Acteurs locaux

Animation gelbressoise asbl, Association pour la découverte de la Nature asbl, Bureau Economique de la Province de Namur, CAR-N asbl, Centre YWCA « Les Fauvettes » asbl, Cercle des Naturalistes de Belgique asbl (CNB), Chambre du Commerce et d'Industrie de la Province Namur, Ciney environnement, Club Alpin Belge (aile francophone) (CAB), Comité de quartier Pré-Meuse.2, Comité régional Anti-Carrière (CRAC), Commission internationale de la Meuse, Commission wallonne d'Etudes et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), Empreintes asbl (CRIE de Namur), Fédération belge de Batellerie, Fédération de pêche de la Semois namuroise, Fédération francophone de Canoë (FFC), Fédération francophone de Ski nautique et de Wakeboard (FFSNW), Fédération Francophone de Yachting Belge (FFYB), Fédération halieutique de l'Entre Sambre et Meuse (FHESM), Fédération halieutique de la Haute-Meuse namuroise (FHHMN), Fédération HoReCa de Namur et du Brabant wallon, Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), Fondation Gouverneur René Close, Fondation rurale de Wallonie (FRW), Groupe d'Action Local (GAL) de la Haute-Meuse, Groupe d'Action Local (GAL) de l'Entre Sambre et Meuse, Intercommunale namuroise de Services publics (INASEP), Infrabel sa, Klim-en bergsportfederatie (KBF), La Fario asbl, La Maison de la Mémoire rurale de La Bruyère, La Maison du tourisme du Pays de Namur, Les Amis de la terre asbl, Les Amis de Marche-les-Dames asbl, Les pêcheurs de la Houille, Monuments et Sites de Saint Gérard et Graux asbl, Natagora, Pays de la Moline asbl, Port Autonome de Namur (PAN), Profondeville-Lustin Perles de la Meuse, Royal Cercle nautique de Dinant, Royal Club nautique Sambre et Meuse (section aviron), Sagrex sa, Société wallonne des Eaux (SWDE), Spéléo-J, Syndicat d'initiative de la Vallée du Samson, Union belge de Spéléologie (UBS), Université de Namur, Virelles-Nature, Vivaqua.

Administrations fédérales, régionales et organes consultatifs

SPW - Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : Département de la Nature et des Forêts (DNF), Département de la Ruralité et des Cours d'eau (DRC), Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE).

SPW - Direction Générale de la Mobilité et des Voies Hydrauliques (DGO2) : Département des Voies hydrauliques de Namur (DVHN), Service d'études hydrologiques (SETHY).

SPW - Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) : Département des Infrastructures subsidiées, Direction des Routes de Namur.

SPW-Commissariat Général au Tourisme, SPW-Département de la Géomatique.

Ministère de la Défense nationale, Zone de Police des Arches, Zone de Police Haute-Meuse.

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, CCATM de Gesves, CCATM de Namur, CCATM de Profondeville.

Pouvoirs locaux

Province de Namur : Conseil provincial, Administration des Services techniques et de l'Environnement, Fédération du Tourisme.

Administrations communales de Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.



Réalisé avec le soutien du Service public de Wallonie, de la Province de Namur et des 23 communes partenaires du CRHM : Andenne, Assesse, Beauraing, Chimay, Ciney, Couvin, Dinant, Eghezée, Fernelmont, Florennes, Gedinne, Gesves, Hamois, Hastière, La Bruyère, Mettet, Momignies, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Photo de couverture : Les quelques ingrédients nécessaires à la fabrication de ses propres produits d'entretien écologiques (© Jean-François Huaux)